

## Etude du syndicalisme agricole : rencontre avec Mr GALESNE, président du syndicat agricole de la commune de Sens de Bretagne.

### Introduction

En Janvier 2005, j'ai rencontré Mr GALESNE président du syndicat agricole de la commune de Sens de Bretagne, dépendant de la FDSEA d'Ille et Vilaine (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles). N'ayant aucune idée avant cette rencontre de ce qu'était un syndicat agricole, je me suis efforcée au cours de l'entretien de comprendre le flot d'informations qui m'était donné. Cette première approche a fait naître dans mon esprit de multiples interrogations auxquelles je vais m'efforcer de répondre dans les quelques pages qui suivent.

Comment le syndicalisme agricole est-il né ? Comment fonctionne t'il ? Quels sont les enjeux actuels du syndicalisme agricole ? Quels moyens la FNSEA met elle en œuvre pour agir ? Quelles sont ses missions ?

#### A. Histoire du syndicalisme agricole

Un syndicat est une association de personnes ayant des intérêts identiques, une cause commune à défendre. Quels furent les enjeux qui ont poussés les agriculteurs à former des syndicats ? Quels étaient leurs buts ? Par qui ces syndicats étaient-ils représentés ?

##### 1. La naissance du syndicalisme agricole

Tout comme pour le monde ouvrier c'est dans les premiers instants de la III<sup>e</sup> République (1871-1914) que le syndicalisme agricole se met en place.

Les premiers syndicats furent créés dans l'inégalité en 1880. Ces syndicats avaient pour but d'éclairer les agriculteurs sur le choix des engrais car des engrais chimiques falsifiés circulaient sur le marché. Les syndicats achetaient les engrais au nom de leurs adhérents. Ces syndicats ont donc été créés pour répondre à un enjeu économique.

En 1884, l'autorisation de création de syndicats professionnels permit de donner aux syndicats la légalité leur permettant de vivre et de se développer librement.

Il serait permis de croire que les paysans ont su s'organiser afin de peser sur le régime. Or, les syndicats qui ont un impact réel sur le gouvernement ne sont pas dirigés par des paysans à proprement parler. En effet, on comptait à cette époque deux grands syndicats agricoles, la Société des agriculteurs de France, fondée en 1868, et devenue, en 1886, l'Union centrale des syndicats agricoles de France dirigé par des notables d'inspiration catholique, grands propriétaires terriens et aristocrates, et la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, fondé en 1880, dirigé par d'anciens ministres.

Pour contrebalancer ces syndicats les ouvriers agricoles mirent en place leurs propres syndicats. En 1908, le syndicat des ouvriers bûcherons du Centre et le syndicat des ouvriers viticoles du Midi furent créés...

Des fédérations régionales se développent pour grouper ces syndicats, comme la Fédération Agricole de la région Midi.

De nombreux syndicats d'avant-guerre peuvent être qualifiés de syndicats boutiques disposant de leur propre magasin, ils ont pour principal objectif la vente des produits de leurs adhérents, l'achat d'outillage agricole, et l'action sur les prix (entente avec les fournisseurs, tractation pour le compte de leurs adhérents).

En 1940, les syndicats furent dissous.

## 2. L'après guerre et l'apparition de la FNSEA

Après-guerre, les syndicats boutiques continuèrent à fonctionner mais il se forma à côté un syndicalisme agricole de défense de la profession représenté par la création de la FNSEA le 12 mars 1946. Le syndicalisme agricole fut repensé, ainsi les propriétaires non exploitants et les bailleurs en furent exclus, seul pouvait être membre d'un syndicat agricole le chef d'exploitation, puis plus tard les membres de la famille du chef d'exploitation travaillant sur l'exploitation, et enfin les jeunes paysans.

Les syndicats boutiques se regroupèrent pour former les coopérations, d'autres syndicats formèrent la Mutualité ou le Crédit agricole, d'autres rejoignirent les fédérations d'ouvriers et de salariés.

## 3. La politique agricole des années 60: « Produire, se moderniser, et amener le rural à parité avec l'urbain »

A la fin de la seconde guerre mondiale, les besoins alimentaires de la population française n'étaient pas couverts et les revenus des agriculteurs étaient en moyenne inférieurs au revenu moyen de la population active. De plus, l'agriculture était faiblement mécanisée.

C'est dans ce contexte que la FNSEA fut créée en mars 1946 peu de temps après la loi rétablissant la liberté syndicale. (Loi du 12/03/1946). Constitué en 1954, le Cercle national des jeunes agriculteurs devient en mars 1956 un syndicat adhérent à la FNSEA, le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA).

Les débuts de la cinquième République sont donc marqués par deux phénomènes convergents. D'une part, l'accès d'une élite moderniste, largement formée par la JAC (Jeunesse agricole chrétienne), à la direction du syndicalisme agricole CNJA-FNSEA, de l'autre, la volonté gaulliste de moderniser l'agriculture, pour faire de la France une grande nation industrielle.

En 1962, la loi d'orientation agricole française est fortement inspirée par les propositions du CNJA et permet la mise en place d'un modèle productiviste.

## 4. La FNSEA : des actions au niveau national et international

Depuis sa création la FNSEA est donc l'interlocuteur privilégié de l'Etat en matière d'agriculture et le syndicat le plus important de France ce qui lui permet de participer aux décisions politiques concernant l'agriculture. Les différents interlocuteurs de l'Etat pour l'agriculture sont regroupés au sein du Conseil de l'Agriculture Française (CAF).

Il se compose de :

- La Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA)
- Jeunes Agriculteurs (JA)
- La Confédération Nationale de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricole (CNMCCA)
- La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA)

- La Fédération Nationale de la Mutualité Agricole (FNMA)
- L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA)

Avec la réforme de la nouvelle PAC en 1992, la FNSEA s'impose au niveau européen et intègre le COPA (Comité des Organisations Professionnelles Agricoles) qui représentent le syndicalisme agricole européen. La FNSEA est également membre de la Fédération Internationale des Producteurs Agricoles (FIPA-IFAP).

Bien qu'apparu en 1880, le syndicalisme agricole tel qu'on le connaît actuellement n'a donc réellement pris son essor qu'après guerre avec la création de la FNSEA, première véritable fédération de syndicat d'exploitant agricole. Quel est son fonctionnement ? Quels sont ses représentants ?

## B. Le fonctionnement de la FNSEA :

### 1. La FNSEA en chiffres :

- 94 Fédérations et unions de professionnels
- 22 Fédérations régionales
- 36 groupements spécialisés
- 320 000 adhérents soit 70% des agriculteurs français

### 2. Les représentants de la FNSEA

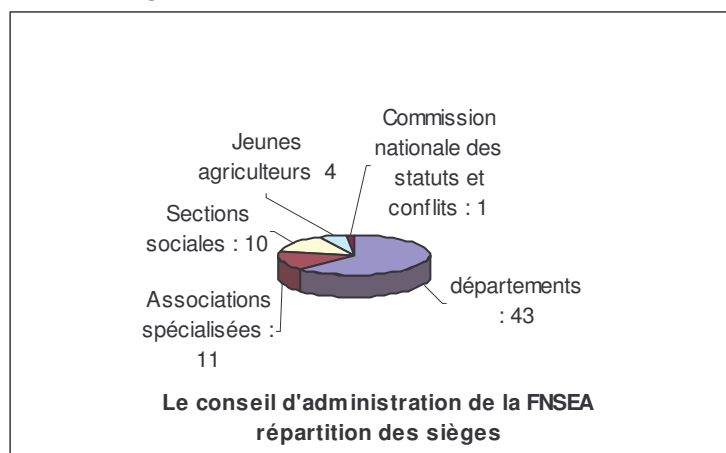
La FNSEA est une fédération de syndicats locaux. Elle est dirigée par un Conseil d'administration élu, son fonctionnement s'apparente à celui d'une fédération d'associations.

Le Conseil d'administration de la FNSEA est composé de 69 membres, répartis comme suit :

- 43 administrateurs représentant les départements
- 11 administrateurs représentant les associations spécialisées
- 10 administrateurs représentant les sections sociales
- 4 membres pour les Jeunes Agriculteurs
- 1 membre désigné par la Commission nationale des statuts et conflits

Il se réunit tous les mois. Les membres sont renouvelés tous les trois ans.

Figure 1 : Répartition des sièges au sein du Conseil d'administration de la FNSEA




a) Les fédérations départementales :

Elles regroupent les syndicats locaux qui ont adopté les statuts établis par la FNSEA. Ils existent une FDSEA dans chaque département métropolitain. Elles sont représentées au Conseil National de la FNSEA par leur président ou par un délégué élu.

b) Les groupements spécialisés :

Ils ont pour but la défense des grandes productions nationales, plus particulièrement l'étude et la défense des prix. Comme les FDSEA, ils doivent adhérer aux statuts de la FNSEA. Leurs membres doivent être affiliés aux syndicats locaux d'exploitant et être exploitant. Ce sont les véritables groupes de pressions agricoles. Au sein de la FNSEA, il existe une Commission Permanente de Coordination des groupements spécialisés représentés au sein du Conseil d'administration de la FNSEA par 11 délégués.

Figure 2 : la FNPL, un exemple de groupement spécialisé



**La FNPL :**  
La Fédération Nationale des Producteurs de Lait (FNPL) est un de ces groupements spécialisés. Ses adhérents sont les sections laitières des fédérations départementales ou régionales des syndicats d'exploitants agricoles.

**Défendre les intérêts des producteurs de lait :**  
La FNPL représente les producteurs de lait auprès des pouvoirs publics français et européens. A ce titre, ses responsables participent à tous les travaux et rencontres ayant une incidence sur la production laitière française et sur le revenu des producteurs de lait.

La FNPL siège dans les structures nationales (CNIEL, Onilait, Confédération Nationale de l'Élevage, Institut de l'Élevage,..) et internationales (COPA à Bruxelles, FIL).

**Former et informer :**  
La FNPL fournit à ses adhérents les éléments de formation et d'information leur permettant de conduire l'animation syndicale auprès des producteurs, tant au niveau départemental que régional.

Les dossiers principaux sont la réglementation et la gestion des quotas laitiers, le prix du lait, la politique laitière européenne, la qualité du lait, etc.

c) Les sections sociales

Il existe 4 sections sociales au sein de la FNSEA représentant les agricultrices, les propriétaires, les fermiers, et les anciens exploitants. Ces sections ont pour but de défendre le statut social de leurs adhérents (retraite, salaire...).

d) Commission nationale des statuts et conflits

Elle s'occupe de gérer les conflits entre les différents syndicats regroupés au sein de la FNSEA et de discuter du bien fondé des statuts de la fédération. Elle peut demander un changement de statuts.

### 3. « Faire remonter l'information »

Le syndicalisme agricole agit à différentes échelles.

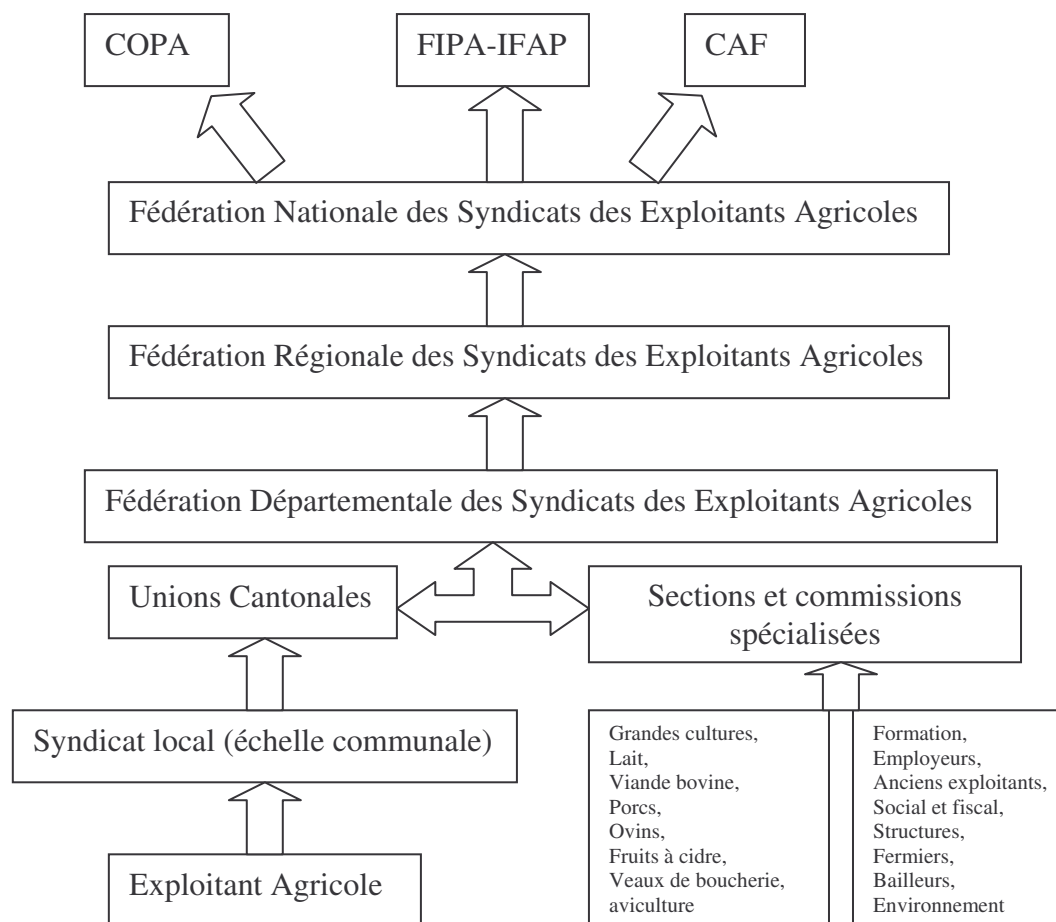
A l'échelle communale, on retrouve le syndicat agricole. Il permet de faire une équipe au niveau des agriculteurs de la commune, de voir leurs préoccupations, leurs problèmes. Les agriculteurs adhérant au syndicat élisent un bureau composé entre autre d'un président, d'un vice président et d'un trésorier. Le syndicat local doit adhérer aux statuts de la FNSEA.

A l'échelle cantonale, on retrouve les unions cantonales. Elles regroupent l'ensemble des syndicats agricoles des communes du canton. Le président de l'union cantonal représente le canton à la fédération départementale d'Ille et Vilaine. Le vice-président de l'union cantonal sert de suppléant en cas d'indisponibilité du Président. Seul les membres des bureaux des syndicats locaux peuvent se présenter au bureau de l'union cantonal.

A l'échelle départementale, on retrouve ensuite la FDSEA, puis à l'échelle régionale les FRSEA, et enfin à l'échelle nationale la FNSEA.

Le but est de faire remonter les idées, les préoccupations des agriculteurs au plus haut niveau grâce à des représentants élus, ces représentants s'exprimant devant les instances politiques.

Figure 3 : diagramme simplifié du fonctionnement du réseau de la FNSEA



FIPA-IFAP : Fédération Internationale des Productions Agricoles

COPA : Comité des Organisations Professionnelles Agricoles de l'union européenne  
CAF : Conseil Agriculture des principales organisations françaises.

La FNSEA a donc différentes échelles d'actions du local au national. Chaque fédération, syndicat, union cantonale est représenté par un conseil d'administration élu par ses adhérents. En dehors de ces syndicats locaux il existe également des associations spécialisées. Ces différentes structures forment un véritable réseau pouvant intervenir. Quelles sont les missions de la FNSEA ? Ses principales actions ? Ses revendications ? Quelle est leur pertinence à Sens de Bretagne ?

### C. Les principales missions de la FNSEA

1. Rassembler : Grâce à son réseau et ses différentes fédérations la FNSEA regroupe en son sein 70% des agriculteurs français.

2. Agir : Le syndicalisme a pour principale mission de favoriser l'installation des jeunes à travers l'aménagement des structures agricoles. Un des objectifs de la FNSEA est de maintenir le maximum de sièges d'exploitations, le maximum d'entreprises viables et transmissibles sur l'ensemble du territoire. Ceci peut notamment se faire à l'échelle locale lorsque des parcelles agricoles sont vendues dans le cas d'un départ à la retraite d'un exploitant. Dans ce cas, il existe deux possibilités soit les terrains sont repris par un ou plusieurs exploitants déjà en place il y a alors suppression d'un siège d'exploitation, soit l'exploitation est reprise dans son intégralité par un jeune agriculteur. Le syndicat local émet un avis à la commission chargée de la redistribution des terres, elle a un rôle consultatif.

La deuxième mission du syndicalisme est de permettre aux agriculteurs de vivre de leur production. Or depuis quelques années, on assiste à une baisse des prix de la matière première. Les fédérations départementales et régionales organisent des négociations avec les grandes centrales d'achats afin de maintenir un prix minimum d'achat de la matière première.

La FNSEA veut également faire reconnaître les fonctions territoriales, sociales et environnementales assumées par les agriculteurs, et ceci en favorisant leur rémunération par la collectivité.

3. Informer : La FNSEA publie différents journaux pour informer les agriculteurs sur les grands dossiers agricoles d'actualité. En ce moment elle organise des réunions d'information avec les exploitants afin de les aider à comprendre la nouvelle PAC.

Elle s'efforce aussi d'informer les consommateurs en participant aux différents salons professionnels et grand public, et en organisant des journées portes ouvertes dans les exploitations (« Fermes ouvertes », « rencontre à la ferme »...). Ces différentes actions d'information du grand public ont contribué, selon Mr GALESNE, à donner une bonne image de l'agriculture française. Tout est mis en œuvre pour que l'agriculteur ne soit pas vu comme un pollueur, mais comme quelqu'un de responsable. La sensibilisation, la mise aux normes des exploitations, la baisse de l'emploi des engrais, les contrôles permettent une amélioration de la qualité des produits et la réduction de la pollution. La volonté de mettre en place des règles de traçabilité des produits est un des engagements pris par la FNSEA suite à la crise de la vache folle.

4. Dialoguer : Comme nous l'avons déjà vu la FNSEA sert d'interlocuteurs privilégiés aux pouvoirs publics, mais elle dialogue également avec les représentants des forces

économiques et sociales françaises et européennes, les associations de consommateurs et, les associations de protection de la nature.

#### 5. Pertinence de ces missions sur la commune de Sens de Bretagne :

La disparition des sièges d'exploitation :

La commune de Sens de Bretagne regroupe 66 exploitations sur son territoire. Le nombre de ces exploitations a diminué depuis 1988 : 27 exploitations ont disparu. La plupart des agriculteurs en place terminent leur carrière. Ces exploitations ne seront pas reprises, elles sont petites, disposent de peu de moyens de production et ne sont pas aux normes. Dans les 10 ans à venir le syndicat local pronostique la disparition de 25-30 exploitations.

Des productions qui voient leur prix baissés :

Les productions agricoles de la commune sont principalement la viande bovine et le lait. Sens de Bretagne est une des communes d'Ille et Vilaine ayant le plus de vaches allaitantes.

Une des grandes inquiétudes des agriculteurs de la commune est la baisse du prix du lait ainsi, le prix moyen payé aux producteurs de lait en 2002/2003 était de 0,316 Euros/L soit une diminution de 3,1% du prix par rapport à 2001/2002.

La mise en place de la nouvelle PAC

La mission principale du syndicat agricole de Sens en Bretagne actuellement et la vulgarisation de la nouvelle PAC et l'information des agriculteurs. Pour cela il réalise des réunions d'informations pour ses adhérents.

### Conclusion

Né à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, le syndicalisme agricole ne vit son essor qu'après guerre suite à la création de la FNSEA, fédération regroupant le plus d'adhérent. Le syndicalisme agricole fonctionne par le biais d'un réseau regroupant différentes structures pouvant agir à différentes échelles. Ses représentants sont élus. Les principales revendications de la FNSEA sont le maintien d'un prix d'achat décent pour les agriculteurs et la conservation du plus grand nombre de sièges d'exploitation. Elle a également un rôle d'information et de communication auprès des consommateurs.

Cette rencontre m'a permis de comprendre le principe du fonctionnement d'un syndicat agricole, et l'importance du réseau formé par les différents syndicats. Mais, elle ne m'a pas permis de récolter des informations concernant la fédération départementale ou bien encore l'historique de la création des syndicats agricoles. En effet, Mr GALESNE étant préoccupé par les enjeux locaux comme la redistribution des terres et par les enjeux touchant les productions agricoles communales, il n'a pas pu me fournir de renseignements précis sur cet aspect du syndicalisme. Je pense que pour avoir une idée précise de ce qu'est réellement le syndicalisme agricole et ces multiples enjeux une rencontre avec une seule personne, d'un seul syndicat est loin d'être suffisante. Par rapport au travail qui nous est demandé une rencontre avec un membre de la FDSEA semblerait plus appropriée. Actuellement, je n'ai aucune idée de la composition de la FDSEA 35.



## Bibliographie

PRUGNAUD, Louis. *Les étapes du syndicalisme agricole en France*. [s.l.] Edition de l'Epi, 1963. 283 p.

(Pages consultées le 28/02/2005). *FNSEA, Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles*. [En ligne]. <http://www.fnsea.fr>.  
Imprimé, 6 p.

(Pages consultées le 28/02/2005). *Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture*. [En ligne]. <http://www.apca.chambagri.fr>.  
Imprimé, 5 p.